

# Les impôts locaux à la hausse

Sur les quarante plus grandes villes du Val-d'Oise, la moitié a décidé d'augmenter les impôts locaux, une seule, Saint-Brice-sous-Forêt, se distingue en les baissant.

**L**ES COMMUNES avaient jusqu'à hier soir pour voter leur budget 2009 et les taux des impôts locaux (habitation, foncier bâti et non bâti) qui vont avec. Toujours très attendus, ces derniers étaient encore plus en cette année de crise, synonyme pour beaucoup de communes et de contribuables, de difficultés financières. Et ça n'a pas loupé : sur les quarante plus grandes villes du Val-d'Oise, la moitié tout juste a décidé d'augmenter les im-

pôts locaux, une seule, Saint-Brice, se distinguant en les baissant.

Un vrai crève-cœur, à en croire les élus concernés. « Je n'ai pas augmenté la fiscalité depuis 1996, plaide Jean-Pierre Pernot, maire (MRC) de Méry-sur-Oise, qui devait faire voter, hier soir, une hausse des taux de 3 %. J'aurais pu faire le choix de supprimer des services, mais je m'y suis refusé... » « On n'avait pas touché aux taux depuis la première année du précédent mandat, en 2002, insiste son collègue UMP de

Deuil-la-Barre, Jean-Claude Noyer. Cette décision est justifiée par la hausse des frais de fonctionnement, les investissements et l'inflation... » A Cergy comme à Villiers-le-Bel, la dernière augmentation remontait à onze ans. D'autres résistent pourtant encore à la pression : à Franconville, les taux restent stables depuis 2000 ; à Sarcelles depuis 1998 ; à Domont depuis 1997.

E.D.

Lire également en pages 2 et 3 de nos informations générales

## « Il est inopportun d'alourdir la charge des habitants »

**FAOUZI LAMDAOUI**, 2<sup>e</sup> adjoint au maire PS d'Argenteuil, n'a pas voté la hausse



**ARGENTEUIL, LUNDI SOIR.** Faouzi Lamdaoui, deuxième adjoint au maire, ancien candidat aux législatives, n'a pas pris part au vote de la hausse des taux d'imposition lors du conseil municipal. (LP/MARC MENOUE)

**S**IX ELUS de la majorité de gauche d'Argenteuil n'ont pas voté la hausse des taux d'imposition lors du conseil municipal, lundi soir. Les deux conseillers issus de Lutte ouvrière et l'adjointe au maire PCF Françoise Monaque se sont abstenus, tandis que trois élus PS — Faouzi Lamdaoui, deuxième adjoint au maire, Laura Benoumechiara, adjointe au maire chargée de l'emploi des jeunes et la conseillère municipale Chantal Juglard — n'ont pas pris part au vote. L'ancien candidat aux législatives s'en explique.

**Pourquoi n'avez-vous pas pris part au vote des taux d'imposition pourtant**

**proposés par la majorité dont vous faites partie ?**

■ **Faouzi Lamdaoui.** En ces moments de crise économique sévère, je considère qu'il est inopportun d'alourdir la charge fiscale des Argenteuillais, dont les revenus risquent de plafonner, voire de baisser. Une augmentation des impôts locaux dans ce contexte aurait pu se justifier si elle avait été motivée prioritairement par une politique de soutien aux ménages en difficulté ou par le renforcement des services à la population. En tout état de cause, nous ne pouvons pas renoncer à un engagement pris durant la campagne de ne pas augmenter la pression fiscale sur la population.

**Le maire prétend qu'il ne pouvait pas faire autrement vu l'état des finances...**

« Je ne méconnais ni l'état catastrophique des finances laissé par la majorité précédente, ni le fait que la ville d'Argenteuil, comme toutes les collectivités locales en France, ait à gérer le désengagement de l'Etat dans bien des domaines. Cependant, j'estime que la municipalité aurait pu jouer sur l'étalement d'un certain nombre de dépenses, voire renoncer à certaines d'entre elles qui présentent un caractère somptuaire et inapproprié en période de crise économique grave, comme les fêtes et cérémonies. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ERIC DELPORTE

## L'exception : Saint-Brice-sous-Forêt

**S**AINT-BRICE-SOUS-FORÊT est la seule ville importante du département à baisser ses impôts locaux. « J'en suis assez fier », avoue Alain Lorant, le maire (UMP). L'élus, qui a pris les rênes de la mairie en 2001, n'a pas toujours été à pareille fête. « Quand nous avons récupéré la ville, elle était sous tutelle. Nous avions, du coup, un taux d'imposition très élevé », explique-t-il.

Pour sortir les comptes du rouge, il jure avoir appliqué la vieille recette : les petites économies. « On a modéré la pression fiscale en négociant bien les taux de nos prêts, mais on fait aussi très attention. On a une gestion spartiate, indique le maire. On a gratté sur ce qu'on a pu. Je suis le seul à avoir une carte essence et une ligne télépho-

nique de fonction. Nous n'avons pas de frais de représentation, ni de bouche. C'est simple, au restaurant, chaque élu paye ses 25 € de note... » Un petit train de vie qui, selon lui, permet de maintenir les investissements. Une ludothèque, des cantines scolaires et une nouvelle bibliothèque sont au programme.

« J'ai tellement entendu de critiques sur les maires qui roulent dans des grosses voitures neuves avec vitres teintées et cocarde que je ne le ferai pas, sourit-il. Nous, on ne fait pas dans l'esbroufe. J'utilise ma Passat diesel personnelle depuis 2001. Quand on est élu, il faut montrer l'exemple. »

M.P.

COMMUNES	TAXE D'HABITATION		FONCIER BATI	
	TAUX 2009	EVOL. 09/08	TAUX 2009	EVOL. 09/08
Argenteuil	20,42 %	+ 13,9 %	21,81 %	+ 13,9 %
Arnouville	14,15 %	=	20,98 %	=
Beauchamp	13,90 %	=	10,56 %	+ 6,1 %
Beaumont-sur-Oise	14,74 %	+ 7,28 %	19,63 %	+ 5,37 %
Bezons	14,81 %	=	16,78 %	=
Cergy	12,01 %	+ 7 %	25,68 %	=
Cormeilles-en-Parisis	16 %	+ 0,85 %	16 %	+ 1,98 %
Deuil-la-Barre	14,70 %	+ 4,5 %	17,96 %	+ 4,5 %
Domont	14,57 %	=	13,38 %	=
Eaubonne	14,10 %	=	35,69 %	=
Enghien-les-Bains	9,17 %	=	9,30 %	=
Eragny-sur-Oise	15,19 %	+ 6 %	28,54 %	+ 6 %
Ermont	14,42 %	=	17,04 %	=
Ezanville	11,50 %	+ 2,79 %	13,53 %	+ 2,79 %
Fosses	16,02 %	+ 3 %	21,23 %	+ 3 %
Franconville	15,95 %	=	16,74 %	=
Garges-lès-Gonesse	16,45 %	=	21,17 %	=
Gonesse	17,65 %	=	17,17 %	=
Goussainville	14,98 %	=	18,42 %	=
Herblay	17,54 %	=	21,60 %	=
Jouy-le-Moutier	11,98 %	+ 8 %	24,21 %	+ 3 %
L'Isle-Adam	16,52 %	=	17,38 %	=
Louvres	11,25 %	+ 7,5 %	21 %	+ 7,5 %
Méry-sur-Oise	16,95 %	+ 3 %	30,60 %	+ 3 %
Montigny-lès-Cormeilles	11,70 %	+ 1,5 %	19,40 %	+ 1,5 %
Montmagny	15,91 %	+ 1,5 %	29,96 %	+ 1,5 %
Montmorency	17,30 %	+ 4,22 %	20,87 %	+ 6,21 %
Osny	13,75 %	+ 14,48 %	25 %	=
Persan	13,57 %	=	13,40 %	=
Pontoise	15,28 %	=	24,89 %	=
Saint-Gratien	12,56 %	+ 3,8 %	16,82 %	+ 3,8 %
Saint-Leu-la-Forêt	16,86 %	=	19,83 %	=
Saint-Ouen-l'Aumône	8,51 %	+ 7,5 %	23 %	+ 7,5 %
Saint-Brice	15,19 %	- 1,49 %	19,92 %	- 0,20 %
Sannois	16,88 %	=	19,95 %	=
Sarcelles	17,32 %	=	18,80 %	=
Soisy-sous-Montmorency	13,69 %	+ 2,47 %	14,14 %	+ 2,46 %
Taverny	16,35 %	+ 10 %	18,57 %	+ 10 %
Vauréal	11,94 %	+ 5,5 %	25,85 %	+ 5,5 %
Villiers-le-Bel	13,35 %	+ 4 %	18,87 %	+ 2 %

## Sarcelles se maintient grâce aux aides publiques

**S**ARCELLES n'augmentera pas les impôts locaux en 2009. « Une promesse de campagne respectée qui prouve que l'on gère bien les finances », savoure François Pupponi, le maire (PS). Une stabilisation rendue possible par une combinaison de plusieurs critères. D'abord, les aides publiques payent 61 % des besoins de fonctionnement de la ville. « On se bat pour trouver des moyens financiers où on peut, explique le maire, inspecteur des impôts de métier. On m'appelle parfois Monsieur Subventions... Cela peut faire rire, mais aujourd'hui, c'est grâce à ça que Sarcelles va même gagner plus de 2,5 millions d'euros supplémentaires entre la DDU (dotation de dévelop-

pement urbain) et la DSU (dotation de solidarité urbaine). »

Ces subventions permettent notamment de compenser le manque à gagner dans une ville pauvre où la plupart des habitants ne sont pas imposables, faute de revenus suffisants. « Cela évite de faire peser une trop grosse fiscalité sur les classes moyennes », ajoute François Pupponi. Une chance car elles sont de plus en plus nombreuses à Sarcelles. Neuf programmes immobiliers d'envergure sont sortis ou sortent de terre dans le quartier du Village. « Cela apporte 600 000 € supplémentaires aux caisses de la ville » précise Isabelle Beressi, adjointe aux finances.

MARIE POUSSEL

### PRATIQUE

- **Qui paie la taxe d'habitation ?** Elle est payée par le propriétaire ou le locataire occupant le logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.
- **Pourquoi ?** Cette taxe permet de financer les équipements collectifs et les services rendus aux habitants par les communes.
- **Dispense.** Les personnes à faible revenu en sont exonérées.
- **Abattement.** La taxe peut être diminuée par des abattements, notamment en cas de personnes à charge.
- **Son calcul.** Les taxes locales sont calculées en fonction de pourcentages appliqués à la valeur dite « locative cadastrale » du bien. Elle tient compte du niveau de confort, de la vétusté et de l'équipement de l'habitation, mais aussi de la situation géographique.